

Prix de l'immobilier d'entreprise SMABTP

PRIX DÉCERNÉS :

- Échelon national : La Pyramide de Vermeil
- Échelon régional : La Pyramide d'Argent

PRÉAMBULE :

En décernant le « Prix de l'Immobilier d'Entreprise », la SMABTP souhaite valoriser l'engagement des adhérents de la FPI dans un secteur qui participe directement à la vie des entreprises et à la croissance économique du pays.

Les opérations d'immobilier tertiaire s'entendent de celles affectées exclusivement à l'exercice d'activités commerciales, de direction, d'administration, de secrétariat, d'information, de conseil, d'études, d'ingénierie, d'informatique, de gestion, d'assurance, ... à l'exclusion de celles essentiellement composées dans des locaux de stockage ou des locaux affectés à une activité de production industrielle, artisanale ou agricole (cf. règlement du concours).

CRITÈRES MINIMUM

La Pyramide d'Argent et la Pyramide de Vermeil distinguent le projet ou la réalisation ayant répondu aux critères d'esthétique, de fonctionnalité (qualité d'usage, ...), de confort (thermique, acoustique) et d'économie (intégration du coût global).

Les candidats devront soumettre :

- Une note par l'économiste de la construction de l'intégration du coût total
- Des notes de calcul du BET concernant le confort thermique et le confort acoustique
- Une description des choix constructifs
- Une attestation assurance dommage ouvrage

LES CRITÈRES DE NOTATION :

Lors des délibérations du jury, il est souhaitable d'attribuer une attention particulière dans la note globale, à chacune des 3 familles de critères définies pour l'attribution de ce prix, à savoir :

1/ Esthétique : 0,25

2/ Fonctionnalité et confort : 0,50

3/ Economies d'énergie et qualité : 0,25

LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

1/ Esthétique

Les candidats devront privilégier :

- Une intégration à l'environnement
- La création d'une image bâtie porteuse d'enseigne pour l'entreprise
- Une qualité esthétique des matériaux composant les façades. Aptitude au vieillissement
- Une qualité du traitement des abords et parkings

2 / Fonctionnalité et confort

Les candidats pourront faire valoir :

- Une facilité d'usage (taille des plateaux, divisibilité, modularité)
- Une aptitude à changer de type d'usage
- Un traitement du stationnement des usagers (automobiles, vélos)
- Des équipements de sécurisation (contrôle d'accès, surveillance, ...)
- Une qualité des parties communes : ratio surfaces privatisables / parties communes
- Une aptitude à l'entretien et au vieillissement (des parties privatives et communes)
- Une qualité de confort intérieur des espaces de travail (surfaces vitrées, zones aveugles, zones de détente et d'accueil...)
- Une qualité de confort thermique et acoustique...

3 – Économies d'énergie et qualité

Les candidats pourront privilégier :

- Des systèmes permettant d'optimiser la dépense énergétique : ventilation, chauffage-climatisation, production d'ENR...
- Un process de certification (HQE, BREEAM, LEAD ...)
- Une sécurisation des réseaux extérieurs (fluides, communications...)
- La présence d'une maîtrise d'œuvre spécialisée (thermique, acoustique, organisation des espaces ...)